

MESSAGE DU PRESIDENT DE LAUSANNE REGION
ASSEMBLE GENERALE DU 1^{ER} MAI 2003 A BEAULIEU

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir tout particulier pour votre serviteur de pouvoir ouvrir cette assemblée de printemps de Lausanne Région « en nos murs » à Beaulieu. Votre Bureau de coordination, toujours assidu à la tâche, vous salue très cordialement et vous prie d'excuser l'absence de Messieurs François Gilliéron, syndic de Cugy, et Serge Voruz, Syndic de Paudex.

Permettez-moi d'adresser en préambule un salut tout particulier à Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, qui non seulement nous honore de sa présence, mais nous accueillera avec panache à l'issue de notre assemblée, ceci dans sa fonction de Présidente de la Fondation de Beaulieu. Merci aussi à M. le Préfet Jacques Nicod, fidèle apprécié de nos assemblées.

1. *Je vous propose de passer à l'adoption de l'ordre du jour (vote)*
2. *Pour le bon déroulement statutaire de nos travaux, nous devons désigner deux scrutateurs. Je vous propose comme « Winkelried » volontaires....*
3. *Je mets en discussion notre procès-verbal de la séance du 5 septembre 2002, qui vous a été adressé dans les délais requis. Quelqu'un en demande t'il la lecture ? (vote)*
4. *Message du président*

2002 pourrait, pour certains, ne pas rester dans les mémoires. Mais pour les fins observateurs, cet exercice a amené, une fois de plus, la preuve que le terme « mobilisation » n'est pas un vain mot pour notre association, lorsque les circonstances le commandent. Si plusieurs dossiers n'ont pas pu être finalisés, ceux relatifs aux transports ont droit aux honneurs.

J'en veux pour preuve votre engagement en faveur du projet de métro « m2 », pour lequel notre action a débuté au Pavillon Vaudois, aux portes de l'artéplage d'Yverdon. S'en sont suivies une campagne d'information à destination des élus et des entreprises et la valorisation du projet lors de la Journée « En ville sans ma voiture ». Mais c'est aussi dans l'ombre que plusieurs d'entre vous ont offert du temps et de l'argent pour la réussite de ce projet de métro, vital pour le devenir tant de notre région que pour l'ensemble du canton.

Quant à la mise en application de la nouvelle Loi sur les transports, c'est aussi un succès complet qui couronne notre groupe de travail spécifique. Obtenir en quelques mois la création d'une communauté tarifaire, au bénéfice des usagers de la majorité des lignes de transports publics de notre bassin, dans un contexte de finances cantonales exsangues, mérite un sacré coup de chapeau.

Et, cerise sur le gâteau, notre service « Pyjama » se voit aussi reconnu d'utilité publique par le canton depuis fin 2002, avec pour conséquence la suppression du financement « monoculture » des communes concernées par le service.

Notre dernière réussite en matière de transports, virtuels cette fois, concerne Chavannes-près-Renens. Les appuis politiques spontanés et le fait de leur offrir un appui sous la forme d'une analyse externe de leur fonctionnement leur aura permis de quitter l'enfer pour retrouver leur identité. Mais sans l'oreille attentive du Conseil d'Etat, les problèmes de nos amis Chavannois auraient pu entraîner dans une spirale infernale nombre d'autres communes, vaudoises de surcroît. Merci donc à nos élus cantonaux : grâce à eux, le bon sens vaudois a gardé toute sa valeur !

Ceci dit, nos communes sont, année après année, et de plus en plus, financièrement acculées, dos au mur. La situation catastrophique des finances cantonales provoque aussi pour notre association des dommages, que l'on pourrait appeler ironiquement « collatéraux ». Plusieurs de nos groupes de travail ont de plus en plus l'impression que leurs travaux ne débouchent que sur de simples exercices de style, les moyens financiers pour la mise en application de leurs projets n'existant plus !

Je ne peux, à titre personnel, que leur donner raison : depuis bientôt une décennie, la ponction financière cantonale dans les bourses communales s'est transformée d'exception en mode opérationnel constant. Nulle intention de ma part de laisser entendre que le canton ne sait pas gérer ses deniers, ceux-ci profitant à l'ensemble de la collectivité. Mais si l'on peut et l'on doit admettre qu'à circonstances exceptionnelles il faut des mesures exceptionnelles, les transformer en mode de fonctionnement dans le temps est inadmissible. Je pense évidemment au projet de législation du Conseil d'Etat qui prévoit de « soulager » les communes de 100 millions additionnels.

La majorité des communes ont soutenu la réforme EtaCom, et le corps électoral les a suivies en rejetant massivement l'initiative sur le taux unique. Mais ne soyons pas aveugles : si la majorité des contribuables n'auront pas à souffrir de la bascule des points d'impôts, aucune commune n'en sortira vraiment gagnante. Pour faire face à leurs charges courantes péjorées, entre autres par la nouvelle répartition de la facture sociale, celles dites riches devront augmenter leurs impôts locaux, et celles dites pauvres ne trouveront pas toutes de nouvelles ressources dans la bascule, à moins d'augmenter aussi leurs impôts. Restent celles, dont la mienne par exemple, pour lesquelles la bascule sera neutre, mais qui subissent depuis 3 ans le contrecoup de la cantonalisation financière de l'école, le nombre de leurs enfants scolarisés étant inférieur à la moyenne cantonale. Mais ce « malheur » local profite du moins directement à d'autres communes; tant mieux !

Vous vous demandez, Mesdames et Messieurs, le pourquoi de ce plaidoyer ? Lausanne Région est composée de toutes les tendances qui différencient les communes vaudoises les unes des autres, et à ce titre plusieurs de nos membres se posent la question, fort légitime, de la pertinence de participer volontairement à une association qui coûte, dans une période où le mot d'ordre est « économie ». Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, personne n'a manifesté son intention de nous quitter, mais les communes pouvant investir de l'argent pour participer à de nouvelles actions régionales sont peu nombreuses, à moins d'augmenter les impôts. Et si le canton a choisi la voie du prélèvement financier dans le gousset des communes, c'est parce qu'il est parfaitement conscient qu'une hausse d'impôts n'aurait aucune chance en votation populaire. Pourquoi en irait-il autrement sur le plan local ? Voilà donc pourquoi les communes sont aujourd'hui acculées, dos au mur !

S'il n'existe pas de solution miracle pour faire face à ce qui précède, une lueur d'espoir se fait jour du côté de la Berne fédérale. L'obligation faite au Conseil fédéral de tenir compte de la

problématique réelle des villes-centre et des agglomérations, en application de l'article 50 de la Constitution fédérale, devrait nous valoir, d'ici 2006, quelques ressources financières nouvelles et régulières, qui se compteront en dizaine de millions. Mais nos autorités fédérales ne « raseront pas gratis » : pour pouvoir prétendre à la manne fédérale, nous devons remplir un certain nombre de conditions, dont seuls les contours sont connus aujourd'hui.

En principe, pour pouvoir bénéficier des subsides, les communes concernées devront avoir souscrit à un Programme d'agglomération, fondé sur une planification directrice et engageant les autorités. Cette planification régionale devra être coordonnée avec le Plan directeur cantonal.

Un nouveau défi se présente donc à nous : définir rapidement un périmètre et accorder « nos violons » en une trentaine de mois sur quelques thèmes majeurs, le premier étant celui des transports collectifs et individuels, en principe dans le cadre d'un Schéma Directeur Régional des Déplacements. Si les transports sont sur le devant de la scène fédérale, c'est grâce à l'initiative Avanti, respectivement au contre-projet fédéral qui prévoit notamment le subventionnement précité.

Si nous ne connaissons pas encore la forme juridique qui sera requise pour formaliser l'engagement des autorités locales, il semble probable que le mode de l'entente ou de l'association, au sens de la Loi sur les communes, devrait suffire. Vous l'aurez compris, il n'est pas question de fusion, ni de Loi sur les agglomérations !

Reste le projet-pilote « Agglomération lausannoise » que nous menons conjointement avec le Canton et la Ville-centre, sous le haut patronage de la Confédération : vous avez reçu ces derniers jours notre premier bulletin retraçant une année de travaux, ce qui me permet d'être synthétique. Lors de vos réunions de secteurs, fin 2002, nombre de propositions nous ont été faites qui ont alimenté le travail des délégués. Ce qui au départ pouvait paraître simple à organiser s'est rapidement transformé au fil des séances en thèmes particulièrement complexes à gérer. Quels sujets faut-il traiter ? Lesquels apporteront des solutions à même d'améliorer la qualité de la vie régionale ? Quelles compétences faut-il partager ou transférer ? Quel est le périmètre idéal pour une collaboration efficace et comment gérer la problématique financière ?

Notre volonté est d'aboutir à un projet modèle, dans lequel tous les partenaires y trouveront non seulement des solutions, mais aussi et surtout leur identité. Et, au risque de me répéter, je rappelle que toute forme future de collaboration, issue de ces travaux, se fera sur une base volontaire. Il ne saurait être question pour Lausanne Région de se profiler comme futur organisme de gestion. Si nous n'avons pas le pouvoir de vous imposer nos vues, nous avons l'obligation de vous convaincre. Notre réussite du financement de la Fondation de Beaulieu en est le plus bel exemple.

En conclusion, je vous encourage à persister dans votre volonté de soutenir notre association, qui œuvre avec conviction pour le bien de la région et de ses communes, au-delà des frontières des districts présents et à venir. Nous travaillons dans l'intérêt de nos 235'000 habitants et des 13'000 entreprises qui constituent notre force économique. Et, histoire de pouvoir concourir pour le prix Champagnac, voici ma citation du jour : il ne faut pas grand chose pour que l'immobilisme fasse de grands pas en avant !

Je vous remercie de votre attention.